

GESTION ÉVACUATION



PRÉSENTATION

La formation vise à dispenser les participants, en charge de la prévention des risques d'incendie, avec les principes de propagation du feu, tout en leur fournissant toutes les compétences indispensables pour une gestion optimale de l'évacuation en cas d'incendie au sein de l'établissement.

Objectifs

- Connaissance du signal d'alarme, des cheminements et de la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation
- Désignation du personnel, connaissance de leurs missions, des techniques et des consignes d'évacuation
- Formation obligatoire : règlement de sécurité ERP et IGH

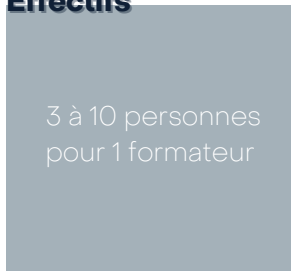
Compétences visées

- Comprendre les enjeux de l'évacuation
- Connaître les types de risques
- Maîtriser les techniques d'évacuation

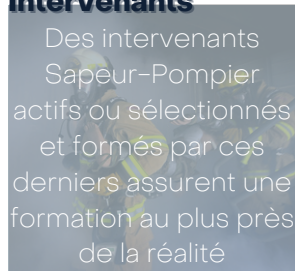
Durée



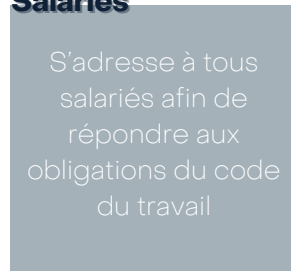
Effectifs



Intervenants



Salariés



Délai d'accès

En moins d'un mois
après votre demande,
votre entreprise sera
mieux protégée et en
conformité avec vos
obligations

Prérequis

Parler, lire et écrire en
français, s'adresse à
tous salariés afin de
répondre aux
obligations du code
du travail

Recyclage

Afin d'assurer une
protection optimale,
nous recommandons
un recyclage annuel



CONTENU DE LA FORMATION (APTITUDES)

Partie théorique

Objectif de la prévention

- Connaissance du signal d'alarme, des cheminements et de la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation.
- Désignation du personnel (suggéré par le chef d'établissement ou son délégué), connaissances de leurs missions, des techniques et des consignes d'évacuation (chargé d'évacuation, guides et serres files).

Technique générale de l'évacuation

- Les techniques spécifiques à l'établissement signalisation, balisage, consignes et plan d'évacuation

Partie pratique

- Visite de l'établissement et reconnaissance des itinéraires (signalisation, balisage, consignes...)

Accessibilité

- Une personne en situation de handicap peut tout à fait obtenir son certificat EPI si elle est capable de mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues de la part d'un EPI.
- « Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques ou mentales, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un EPI, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation mentionnant notamment les résultats des acquis (partiels, du fait du handicap) de la formation. »

MODALITÉS

Références réglementaires

Code du travail

- Article R4227-39 du Code du Travail
- Arrêtés du 25 juin 1980 (règlement de sécurité en ERP)
- Arrêtés du 30 décembre 2011 (règlement de sécurité en IGH)

Issue de la formation

- Attestation de formation

Modalité d'évaluation

- Mise en situation pratique

Tarifs

Intra-entreprise

- 360€
- 3 personnes minimum à 10 personnes maximum pour 1 formateur
- 2 heures

Coût de la formation

- Prise en charge par l'OPCO (Opérateurs de Compétences)